

PARLEMENT DU SAVOIR**Groupe de travail « Conditions de vie et de réussite des étudiants »****Introduction**

Les problématiques de vie étudiante sont souvent présentées de façon vague, sans aborder les sujets touchant réellement aux conditions de vie des étudiants. Ce groupe de travail a permis de se pencher sur des sujets précis en lien avec les conditions d'études des étudiants et d'analyser les leviers permettant, en améliorant la qualité de vie des étudiants, d'améliorer leur réussite.

En effet, un étudiant ayant plus de 45 minutes de trajet entre son domicile et son lieu d'études aura moins de temps pour d'autres activités qu'un autre étudiant logé à proximité immédiate du site de formation. Un étudiant qui ira régulièrement à des sorties culturelles, au musée, au théâtre, au cinéma aura plus d'outils pour réfléchir et s'appropriier les connaissances acquises dans son cursus. Le prisme des conditions de vie permet donc de lutter contre des inégalités qui existent aujourd'hui entre des étudiants de milieux sociaux divers, aux ressources diverses,

L'implication de tous les acteurs régionaux sur les problématiques de conditions de vie et de réussite des étudiants est nécessaire pour que les freins et les barrières à l'accès à l'enseignement supérieur soient levés. Les universités (personnels et étudiants), les lycées, les Grandes écoles, le CROUS, les mutuelles étudiantes, les associations et syndicats étudiants, la Région, le Rectorat, les villes et communautés urbaines tous et toutes peuvent à leur niveau contribuer à ce que l'Enseignement Supérieur ne soit pas un outil de sélection sociale mais au contraire d'émancipation et d'autonomie.

Dans ce cadre il est important que la démarche soit centrée sur les besoins de l'étudiant et il est donc fondamental que les étudiants soient associés aux discussions de façon plus systématique, et que leur parole soit respectée et entendue. Ce groupe de travail constitue la preuve qu'il est possible de nouer un dialogue constructif entre tous les acteurs et que les étudiants peuvent se saisir des sujets qui les concernent et fournir un point de vue permettant d'enrichir les politiques mises en place.

Le groupe de travail s'est réuni 8 demi-journées entre novembre et mars. Au total, 84 participants se sont mobilisés pour participer à une ou plusieurs de ces réunions dont 12 étudiants, 38 universitaires (30 des 6 universités publiques, 7 de l'ICL, 1 Conférence Régionale des Grandes Écoles CRGE), 6 Région, 7 CROUS (étudiants élus CROUS dans catégorie

Etudiants), 5 Rectorat (4 services du rectorat et un proviseur), 8 Villes et communautés Urbaines (Arras, MEL, Dunkerque), 8 mutuelles étudiantes. Les réunions ont permis d'échanger sur les thématiques de la mobilité, de l'accompagnement financier, du logement, du passage du lycée à l'université, de la santé, de la restauration, de la culture et du sport. Chaque thématique a donné lieu à des discussions et des propositions, certaines pistes transversales ont cependant émergé au fil des rencontres.

Pistes transversales :

- Associer plus systématiquement les étudiants aux réflexions qui les concernent sur la formation ou les conditions de vie, ainsi que sur l'ensemble des sujets liés à l'Enseignement Supérieur.
- Une meilleure organisation des temps étudiants pour permettre une meilleure qualité de vie à l'étudiant, lui permettre d'accéder à la culture, au sport, à l'engagement associatif ainsi qu'aux services de restauration du CROUS dans de bonnes conditions. Cela suppose un cadrage des temps étudiants sur l'année, le semestre, la semaine mais aussi la journée. Le groupe de travail préconise la création d'un bureau des temps étudiants dans chaque université chargé de coordonner et d'appliquer ce cadrage.
- Une mutualisation des outils et des dispositifs quand plusieurs d'entre eux se recoupent, pour une meilleure lisibilité et efficacité.
- Lorsque qu'une médiation en direction des étudiants est nécessaire, qu'elle soit effectuée par des étudiants améliore son efficacité.

Mobilité internationale

Constats :

Il y a un grand déséquilibre entre les différentes filières sur la question de la mobilité, qui n'est pas seulement liée au caractère plus ou moins international des filières. Il y a notamment une très grande différence d'approche entre des grandes écoles (aux effectifs plus réduits) qui intègrent dans leurs maquettes de formation l'obligation d'une année à l'étranger et des universités, y compris dans des filières de langues, qui ne parviennent pas à suffisamment inciter ou permettre à des étudiants d'effectuer au moins un semestre à l'étranger.

Les discussions font apparaître des problèmes liés à l'information des étudiants (notamment sur les aides auxquelles ils ont droit pour partir à l'étranger), à l'organisation générale du départ à l'étranger (intégration dans le parcours, sélection des étudiants), et à l'organisation des aides proposées par les acteurs régionaux (par exemple l'aide du Conseil Régional qui ne peut être versée qu'une fois, que le départ soit pour une année ou pour un semestre).

Une problématique importante est également celle de la première mobilité à l'étranger, notamment pour des étudiants qui n'en ont pas eu l'occasion avec leurs parents. La possibilité d'encourager un premier voyage, même court, éventuellement par le biais d'échanges internationaux peut permettre de lever l'un des freins à la mobilité et de surmonter les appréhensions plus facilement que sur un séjour plus long.

Cette question des premières mobilités est également liée à celle des loisirs et des vacances des étudiants, difficilement accessibles pour beaucoup du fait de la nécessité de se salarier pendant l'été. Or il est clair que des étudiants ayant pu découvrir d'autres villes, d'autres pays, auront un atout à faire valoir dans leurs études et seront dans de bien meilleures dispositions pour effectuer d'autres voyages

Concernant la mobilité entrante, il est constaté que les étudiants internationaux vivent des situations diverses selon qu'ils sont accueillis dans le cadre de conventions (Erasmus ou autres accords) ou qu'ils viennent étudier pour plusieurs années en France. Tous nécessitent un accueil et un accompagnement pour diverses démarches qui existent déjà mais qu'il est possible de développer. Mais les étudiants hors convention ont également des problématiques de précarité et d'accompagnement plus lourdes, que ce soit sur le plan pédagogique (cours de FLE¹, remises à niveau), administratif (guichet unique) ou financier. A bien des égards, l'échec en premier cycle de ces étudiants est similaire à celui d'étudiants provenant de bac

¹ FLE : Français Langue Etrangère

professionnel ou technologique, et pourrait être réduit par des dispositifs d'accompagnement du même ordre que le Parcours Régional de Réussite en Etudes Longues (PRREL).

Objectifs :

- Permettre à des étudiants de filières et de milieux sociaux plus variés de partir à l'étranger au cours de leur scolarité dans l'Enseignement Supérieur
- Lever autant que possible les freins à la mobilité (notamment liés à l'organisation administrative et au fonctionnement des enseignements)
- Permettre aux étudiants internationaux de suivre des études dans le NPDC dans les meilleures conditions possibles et réduire le taux d'échec de ces étudiants

Pistes :

- Mieux intégrer la possibilité de faire un semestre ou une année dans les cursus et les maquettes de formation, notamment pour les filières ayant un lien avec l'international envisager de rendre ce semestre obligatoire.
- Transformer les bourses de mobilité régionales en « compte mobilité » pouvant être utilisé en plusieurs fois dans la limite d'une année sur l'ensemble du parcours universitaire
- Développer les possibilités pour les étudiants modestes d'accéder aux voyages, par le biais du CROUS notamment, et développer les échanges à l'international
- Renforcer l'accueil des étudiants internationaux, avec une approche différente pour les étudiants hors convention, qui ont vocation à rester plus durablement dans les établissements de la région (cours de FLE, suivi personnalisé), se rapprocher des villes et associations étudiantes pour l'organisation de manifestations.
- Réduire la précarité de certains étudiants internationaux en simplifiant leurs démarches administratives (guichet unique généralisé, accompagnement) et en mettant en place un dispositif de même nature que le PRREL réussite.

Accompagnement financier

Constats :

La précarité financière a un impact fort sur la réussite et sur la sélection sociale dans l'Enseignement Supérieur. La crise économique et la montée du chômage, dans un contexte où les études reposent encore beaucoup sur la capacité financière des parents, ont accentué des difficultés déjà existantes. L'insuffisance des systèmes d'aide et leur caractère parfois complexe rendent plus difficile l'accès de catégories sociales plus diverses à l'Enseignement Supérieur. Des dispositifs très divers ont été mis en place sans toujours être précisément évalués et surtout avec des critères très précis et ciblés, ce qui rend le système global peu lisible pour les étudiants.

L'articulation des dispositifs est également un facteur d'inégalités entre les étudiants. Le dispositif des Aides Spécifiques du CROUS (ex Fonds National d'Aide d'Urgence) est commun à tous les étudiants de l'académie, mais toutes les universités de l'académie disposent d'un fond social dans le cadre du FSDIE² (sauf l'UVHC) et ces fonds ne sont pas toujours bien coordonnés avec le dispositif du CROUS. Les démarches pourraient également être simplifiées, notamment par le biais d'un dossier unique.

L'un des problèmes identifiés est l'accès des étudiants aux services sociaux du CROUS. Les périodes de tension concentrées aux mois de septembre et octobre rendent plus difficile la réponse à des problèmes urgents, notamment du fait d'un délai plus important à cette période de l'année pour obtenir un rendez vous avec une assistante sociale (environ 3 semaines). De même, les étudiants de filières isolées (CPGE, BTS, certains sites délocalisés des universités) ont un accès plus difficile à ces services du fait de leur éloignement des services universitaires centraux.

Les acteurs régionaux ont également une responsabilité dans le versement de certaines aides, notamment le Conseil Régional en ce qui concerne les bourses des filières sanitaires et sociales. Les modalités de versement ainsi que les montants différents des bourses de l'Enseignement Supérieur ne permettent pas de répondre aux besoins des étudiants concernés.

Par ailleurs, au-delà d'un certain volume horaire, l'activité salariée devient très concurrente des études et a un impact fort sur l'échec universitaire. Les faiblesses du système d'aide sociale font qu'à moyen terme le salariat étudiant est une réalité qui doit être prise en compte et accompagnée. Le dispositif soutenu par la Région consistant à permettre aux universités de mettre en place des emplois étudiants aux horaires limités répond à cette situation mais doit encore être précisément évalué.

² FSDIE : fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes

La Région a la responsabilité des bourses des filières sanitaires et sociales. Cette compétence s'accompagne d'une dotation correspondante allouée par l'Etat, qui n'a pas été suffisamment revalorisée pour que les bourses régionales soient au même niveau que celles du CROUS, notamment après la création des échelons Obis et 7. Cette situation défavorable aux étudiants de la région s'accompagne de difficultés récurrentes liées à la gestion de ces bourses, l'instruction des dossiers et la mise en paiement pouvant être extrêmement tardives, mettant un certain nombre d'étudiants dans des situations difficiles en début d'année. Il est cependant à noter que certains critères régionaux sont plus favorables que le système de bourse du CROUS, sur les critères liés à l'âge notamment.

Objectifs :

- Permettre aux étudiants de mieux accéder au service social du CROUS, notamment pendant les périodes tendues
- Répondre à la précarité des étudiants en mettant en place des dispositifs clairs et tenant compte des avantages et inconvénients des dispositifs précédents
- Réduire le recours des étudiants au salariat ou à défaut réduire l'impact du salariat sur leurs études.
- Mieux coordonner les dispositifs d'accompagnement financier pour en renforcer l'accès par les étudiants et mutualiser les outils de travail.

Pistes

- Evaluer le dispositif des Contrats étudiants à horaires limités soutenus par la Région et les autres contrats proposés par les acteurs de la région (Universités, CROUS, ...) ~~pour améliorer le dispositif~~
- Renforcer l'accès au service social du CROUS (augmentation des effectifs d'assistantes sociales, notamment pendant les périodes tendues, dispositifs pour permettre aux étudiants éloignés des grands pôles universitaires de contacter plus facilement le service social)
- Concertation CROUS / établissements d'enseignement supérieur sur les fonds « aides sociales », coordination et mutualisation des outils (dossier unique de demande FSDIE/Aspe, croisement des données, harmonisation des critères)
- Mise en place d'un statut de l'étudiant salarié commun à tous les établissements
- Harmonisation des critères des bourses des filières sanitaires et sociales avec ceux du CROUS et délégation de leur gestion au CROUS

Logement

Constats :

Le logement est un élément déterminant pour l'accès à l'autonomie des étudiants, mais aussi dans leurs conditions d'études. Avoir un logement indépendant réduit de moitié les temps de trajet du domicile de l'étudiant jusqu'à son lieu d'études.

L'académie de Lille est en retard depuis plusieurs années sur les objectifs de construction et de réhabilitation de logements CROUS. Le développement des sites universitaires de proximité n'a pas intégré la dimension « logement étudiant » dans le projet. Dans les études du CROUS, il apparaît aujourd'hui des zones de tension où la demande de logement est bien plus forte que l'offre existante : 1 logement pour 13 demandes à Dunkerque, 1 pour 7 à Arras, 1 pour 7 à Lille.

Au-delà de ces difficultés propres aux étudiants la question du manque de logements est plus globale. Les petites surfaces louées aux étudiants ne sont plus disponibles pour d'autres publics, et les propriétaires ont tendance à diviser des logements plus grands pour pouvoir louer plus cher. La prise en compte de la question du logement étudiant, par la construction de logement CROUS et leur intégration dans la ville apparaît donc comme une nécessité.

Le CROUS a encore une large part de son parc qui nécessite des réhabilitations lourdes. Ces logements représentent pour lui un poids financier, les étudiants désertant une offre vétuste et de plus en plus inadaptée, malgré les loyers très bas. Sans moyens supplémentaires, le CROUS ne peut pas se permettre de réhabiliter plus de 400 logements par an, ce qui ne permet pas d'avancer suffisamment vite pour faire face aux besoins.

Ces constats montrent le retard important au niveau régional sur la construction de logements étudiants publics. L'objectif de 10% d'étudiants logés au CROUS fixé en 2004 au plan national est encore très loin d'être atteint plus de dix ans plus tard. Les responsabilités sont diverses, mais il convient de mettre en dynamique les acteurs pour rattraper ce retard alors que d'autres CROUS ont pratiquement achevé la réhabilitation de leur parc.

Pour assurer les meilleures conditions de vie possibles pour les étudiants comme pour les riverains des résidences, il convient également de penser les projets en tenant compte des besoins spécifiques des étudiants : lieux de vie, services, intégration au quartier. Cette démarche est déjà en grande partie adoptée par le CROUS, mais pourrait être enrichie de l'apport des étudiants lors de l'élaboration des projets, en particulier pour définir les lieux de vie qui seront prévus dans les nouveaux bâtiments.

Un parc plus important étant un risque financier plus important assumé par le CROUS, l'ensemble des acteurs doit examiner comment réduire le plus possible le taux de vacance des

logements, notamment en fin d'année universitaire (du à la fin d'année universitaire précoce de beaucoup d'étudiants et à un nombre important de logements nécessitant des réhabilitations). Une démarche de cadrage des temps étudiants dans l'année est soulignée comme pouvant apporter une nette amélioration sur ce point, de même que l'amélioration de la qualité des logements proposés.

Objectifs

- Accélérer le rythme de construction de logements étudiants, notamment dans les zones en tension (Lille, Dunkerque, Arras, Roubaix) tout en réhabilitant plus rapidement les logements existants.
- Encourager une meilleure compréhension de cette problématique par l'ensemble des acteurs concernés (Etablissements d'enseignement supérieur et collectivités).
- Améliorer la qualité des logements des étudiants pour améliorer leurs conditions de vie
- Réduire le taux de vacance des logements CROUS, notamment en fin d'année universitaire

Pistes

- Mise en place d'un cadre de discussion à l'échelle académique entre tous les acteurs concernés (collectivités, bailleurs sociaux, ...) associant les étudiants et le CROUS
- Fixer, en concertation avec les acteurs, un objectif chiffré de construction de logements tenant compte des besoins locaux et de l'objectif déjà ancien (2004 !) d'atteindre 10% d'étudiants logés au CROUS
- L'élaboration de nouveaux projets peut par exemple intégrer les étudiants dans la définition des nouveaux bâtiments pour qu'ils correspondent mieux à leurs attentes, notamment en termes de lieux de vie.
- Cadrer les temps étudiants dans l'année en évitant le plus possible les fins d'année universitaire précoces.
- Mener une réflexion, notamment dans la métropole lilloise, en associant les étudiants, sur l'intégration des étudiants dans la ville.

Passage du lycée à l'Enseignement Supérieur

Constats :

Le passage du lycée à l'université révèle encore un certain nombre de difficultés quant à l'équité des futurs étudiants dans l'accès à l'information et au choix d'orientation ainsi que dans les premières années à l'université.

Les déterminants sociaux ont une très forte influence sur les choix d'orientation dès la fin du collège, ce qui enferme aujourd'hui certains étudiants dans des filières qu'ils n'ont pas réellement choisies. Le retour d'une filière professionnelle ou technologique à une filière générale est en effet encore difficile. Les taux d'échecs importants en première année d'université pour ceux qui viennent de bac pro ou techno, révèlent un besoin d'accompagnement renforcé et de remise à niveau sur certains aspects.

Si certains dispositifs ont été mis en place (Cordées de la réussite, PRREL³), il manque encore une évaluation précise quant à leurs effets sur la réussite des élèves et étudiants concernés.

La période d'orientation et d'inscription est marquée par des manques divers d'information et d'accueil. Les salons souvent mis en avant et proposés aux futurs étudiants ne permettent pas une information correcte, pire ils mettent souvent en avant des filières privées déployant des moyens considérables pour attirer des étudiants vers des filières payantes et parfois ne donnant pas droit à une bourse.

De même l'inscription est pour certains élèves et étudiants, à bien des égards un parcours du combattant. Les démarches administratives font appel à des ressources que n'ont pas toutes les familles, les étudiants de milieux modestes se retrouvent par conséquent souvent démunis devant les procédures qu'ils doivent remplir (APB, DSE, inscription administrative). Cela entraîne des conséquences concrètes sur leur entrée dans l'Enseignement Supérieur et leur parcours, puisque par exemple s'ils n'ont pas rempli leur dossier social étudiant (DSE) ils l'obtiendront dans le meilleur des cas en retard, dans le pire des cas ils n'en disposeront pas car hors délai. Si l'objectif est de réduire les déterminants sociaux à l'entrée de l'Enseignement Supérieur, il convient par conséquent d'agir sur la simplification et l'accompagnement des démarches.

Par ailleurs, ce constat appelle à un renforcement de l'accueil des nouveaux étudiants. La fin des inscriptions physiques a apporté un gain de temps considérable pour les universités, mais s'est accompagné de la fin d'un accueil avant le mois de Septembre, dont les futurs étudiants (notamment ceux qui disposent de moins de ressources) sont particulièrement demandeurs. Le

³ PRREL : Programme régional de réussite en études longues

nombre important de futurs étudiants présents lors de l'accueil physique mis en place par Lille 3 au mois de Juillet démontre qu'il existe une demande pour ce type de dispositif.

Objectifs :

- Lutter contre les déterminants sociaux intervenant dans le choix d'orientation du lycéen.
- Favoriser et développer l'information donnée aux futurs étudiants concernant les démarches à effectuer en amont de leur inscription
- Améliorer la réussite en premier cycle, notamment celle des bacheliers pro et techno

Pistes

- Pérenniser le PRREL
- Expérimenter un dispositif de dossier social étudiant obligatoire lors de l'inscription pour les néo bacheliers (via procédure APB)
- Lutter contre l'autocensure ou l'orientation « subie » : en favorisant l'accompagnement. Mieux informer les futurs étudiants en les faisant rencontrer pendant la fin de leur cycle secondaire (première et terminale) des étudiants pouvant leur faire part de leur expérience dans certaines démarches
- Mieux encadrer les salons de l'étudiant (labels, encadrement pédagogique, organisation d'un salon de l'étudiant "officiel"), poursuivre et valoriser la mise en place des forums 1 ères
- Sans rétablir les chaînes d'inscription physiques, mettre en place un accueil associant divers acteurs (CROUS, CAF...) en Juillet pour pouvoir mieux accompagner les étudiants (à l'image des journées d'accueil mises en place à Lille 3 et Valenciennes).

Santé - Restauration

Constats

Les difficultés des étudiants à accéder à la santé sont liées à leurs ressources et à leur éloignement du domicile familial, où se trouve ~~encore~~ pour beaucoup leur médecin traitant. L'action des SUMPPS⁴ sur ce sujet est soulignée comme très positive pour les étudiants. Dans le cas du SIUMPPS de Lille, cela permet aux étudiants de bénéficier d'un service entièrement gratuit et permettant de lutter concrètement contre le renoncement aux soins des étudiants. Le problème réside surtout dans la difficulté pour les SUMPPS de faire appel à des médecins et à des spécialistes, pour des raisons budgétaires et à cause de la désertification médicale de certains territoires. Les SUMPPS qui ne sont pas dans la métropole lilloise peinent parfois à recruter des professionnels de santé pour devenir de véritables centres de soin. Cette question ne peut être traitée sans aborder la question des moyens alloués au SUMPPS, qui leur permettraient de remplir mieux leurs missions s'ils étaient renforcés.

Il apparaît également un besoin d'éducation à la santé et au système de soins, les étudiants ayant un besoin particulier en termes de prévention et d'accompagnement. L'information sur l'existence du SUMPPS et le fonctionnement du système de santé est un levier important à actionner pour renforcer l'accès à la santé et limiter les pratiques à risque.

Il est constaté que la médiation par les pairs est un moyen efficace de limiter les comportements à risque et de transmettre certains réflexes en matière de santé. Les SUMPPS, qui font tous un travail d'information auprès des étudiants (pré rentrées mais aussi visite médicale obligatoire au cours du cursus) font face à la difficulté de trouver le bon moment pour que cette information ne soit pas diluée parmi beaucoup d'autres.

Beaucoup d'étudiants n'ont pas de couverture complémentaire. Cette question est traitée partiellement par certains dispositifs, notamment l'aide du Conseil Général du Pas-de-Calais, qui souffre cependant d'une organisation n'incitant pas les étudiants à en bénéficier (remboursement de la complémentaire avec plusieurs mois de décalage). L'accès à une complémentaire santé étant un élément important dans l'accès aux soins, notamment pour des consultations de spécialistes qui ne sont pas disponibles au SUMPPS, une réflexion devra être menée pour définir les actions possibles dans ce domaine.

Concernant la restauration des étudiants, la question de la pause méridienne, et donc du cadrage des temps étudiants dans la journée a été fortement avancée comme piste pour améliorer l'accès à la restauration du CROUS. L'étalement des sorties pour réduire les files d'attente, et la garantie pour les étudiants de disposer du temps nécessaire pour prendre un

⁴ SUMPPS Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

repas équilibré et convivial permettraient, en plus de donner aux étudiants la possibilité de ne pas se tourner vers d'autres formes de restauration moins saines, d'améliorer leur qualité de vie.

Il est enfin souligné que les offres de restauration privée parfois proposées sur les campus doivent faire l'objet d'une évaluation pour déterminer si l'offre du CROUS n'est pas plus avantageuse pour les étudiants, en termes de prestation comme en termes de tarifs.

Objectifs :

- Permettre une égalité d'accès à la santé pour tous les étudiants de l'académie
- Développer la connaissance par les étudiants du SUMPPS et du système de soin en général
- Permettre à tous les étudiants d'accéder à une restauration de qualité à un tarif social

Pistes

- Accorder plus de moyens aux SUMPPS pour qu'ils puissent développer leur action, notamment en dehors de la métropole lilloise.
- Généraliser les centres de santé et/ou développer les mutualisations entre établissements pour permettre à tout étudiant d'avoir accès à la médecine spécialisée.
- Réfléchir à la mise en place de relais étudiants pouvant intervenir dans l'éducation à la santé et au parcours de soins.
- Mieux informer sur les dispositifs déjà en place pour aider les étudiants à acquérir une complémentaire santé. Examiner comment réduire le nombre d'étudiants qui ne bénéficient d'aucune complémentaire.
- Encadrer les temps étudiants pour permettre aux étudiants de bénéficier d'une pause méridienne suffisante pour avoir le temps de manger un repas équilibré. Coordonner les emplois du temps pour réguler les flux et réduire les files d'attente aux restaurants universitaires.
- Faire le bilan des cafétérias implantées sur des sites d'enseignement supérieur pour les donner en gestion au CROUS quand cela est favorable aux étudiants.
- Rapprocher les services universitaires (SUMPPS, SUAPS) et les services du CROUS pour un regard croisé sur les problématiques de santé, restauration et pratique sportive.

Culture et sports

Constats :

Les étudiants de la région bénéficient d'incitations tarifaires (pass culture, tarifs étudiants) et d'installations directement sur leurs campus pour accéder à la culture ou au sport. Cependant, on constate que ces incitations sont insuffisantes et qu'elles ne permettant pas de démocratiser ces pratiques.

Il est constaté que le regroupement des dispositifs d'accès tarifaire en un seul pass culture au niveau régional permettrait d'avoir une position de force pour négocier des tarifs et des conditions d'accès plus avantageuses pour les étudiants (par exemple par la réservation de quotas de places que les étudiants peuvent prendre au dernier moment). Ce dispositif serait également l'occasion de mettre en place une démarche commune de médiation par les pairs à destination des étudiants, permettant d'inciter des étudiants par d'autres étudiants à diversifier leurs pratiques culturelles et sportives.

L'intégration de la pratique sportive dans les maquettes de première année dans certains établissements a permis pour certains étudiants de découvrir des activités qu'ils ont poursuivies par la suite. Pour les activités culturelles, l'incitation par les équipes pédagogiques est un levier efficace, mais rarement intégré directement dans les maquettes de formation. De même, les activités "d'éveil" à la culture par des actions auprès des étudiants sont mises en avant.

La question des temps étudiants est particulièrement évoquée pour exprimer la difficulté d'accès pour les étudiants aux installations et activités proposées par les universités.

L'engagement étudiant est également une problématique qui est apparue dans les discussions, notamment par le biais de l'intégration dans les études. Un engagement (associatif, d'élève étudiant) peut en effet être particulièrement chronophage et il n'est pas possible d'encourager ces pratiques sans envisager des aménagements et des reconnaissances.

L'accès à des infrastructures permettant la pratique culturelle et sportive de façon autonome ou incluse dans les parcours pédagogique est un élément important pour permettre à l'ensemble des étudiants de bénéficier de ces activités. Les étudiants hors universités, en stage ou en mobilité peuvent par exemple avoir des difficultés à accéder à des infrastructures universitaires. De même, toutes les universités n'ont pas le même niveau d'équipement. La question de la mutualisation, quand elle est possible et quand elle permet un développement des pratiques culturelles et sportives des étudiants peut dès lors se poser. .

Objectifs :

- Diversifier et développer les pratiques culturelles et sportives des étudiants
- Encourager l'engagement associatif des étudiants et la reconnaissance de cet engagement
- Renforcer l'accès des étudiants aux structures culturelles et sportives en adoptant une démarche globale et non centrée uniquement sur un levier tarifaire.

Pistes

- Mise en place d'un pass culture unique à l'échelle régionale basé sur une démarche globale d'accès tarifaire, de médiation d'étudiant à étudiant, d'éveil à la culture et d'incitation par les équipes pédagogiques.
- Permettre l'accès à tous les étudiants de l'académie aux installations des différents établissements. Cela peut passer par une inscription via le pass culture et le développement des séances de pratique libre (dans le parc des installations sportives des établissements, mais aussi celui des villes partenaires).
- Inclusion dans les parcours pédagogiques du sport et de la culture.
- Mieux encourager les initiatives étudiantes par des procédures simplifiées (dossier unique FSDIE/culture actions par exemple)
- Mise en place d'un statut de l'étudiant engagé, en concertation avec les organisations représentatives, permettant de définir un certain nombre d'aménagements permettant à ces étudiants de poursuivre leurs engagements sans conséquences négatives sur leurs études.

Conclusion :

Outre les recommandations faites dans chacun des thèmes, le groupe de travail souhaite une suite à la démarche initiée dans le cadre du Parlement du savoir. Une suite qui associe tous les acteurs qui se sont réunis et ont travaillé sur cette thématique riche, avec la volonté de faire avancer les choses par le partage d'expériences, le travail collaboratif voire la mutualisation des idées et des outils.

Dans les pistes proposées, certaines sont plus faciles à mettre en œuvre que d'autres, une hiérarchie et/ou des priorités pourraient être définies au travers d'un calendrier des actions à mener.

Les réflexions et préconisations issues de ce groupe de travail doivent alimenter le Schéma Directeur Vie Etudiante qui doit être mis en place au sein de la COMUE, en collaboration avec le CROUS, dans les prochains mois.

Les pilotes de ce groupe de travail remercient toutes les personnes qui, par leur participation à un ou plusieurs ateliers, ont contribué à l'élaboration de cette synthèse.